



**Portant inscription sur le tableau annuel d'avancement  
au grade d'Adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe  
Au titre de l'année 2024**

Le Maire de LUZILLÉ (Indre-et-Loire),

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 30/06/2022,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoints administratifs principal de 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	HARDION AMELIE	05/09/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

**Article 2 :** Madame la Secrétaire Générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Luzillé, le 8 octobre 2024.  
P/ le Maire et par suppléance  
Hélène HARBONNIER, 2<sup>ème</sup> adjoint

Notifié le : 11 octobre 2024  
L'agent,

